

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET :** Convention d'occupation d'un local à la Pépinière d'entreprise pour les activités de la société Lay Frédéric

Séance du 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize juillet deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22** Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

Georges BERMOND pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER  
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS  
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON  
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

Stéphane LYAUDET  
Sonia ZANI

**Secrétaire de séance :** Mme Jessie MARIN

**Soit : 22 présents et 5 pouvoirs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes – 01110 Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire rappelle la convention du 06 juin 2019 par laquelle la commune mettait à disposition à Monsieur Frédéric LAY un bureau en hôtel d'entreprise alors en portage salarial pour exercer son activité : Conseil en Marketing Touristique.

Une nouvelle convention en pépinière d'entreprise est à établir pour une durée maximum de 23 mois, soit jusqu'au 10 avril 2023, à compter du 11 mai 2021, moyennant une redevance mensuelle de 75 € TTC (soixante-quinze euros TTC), versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1er de chaque mois.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTÉ** la mise à disposition du bureau E, dans le bâtiment « Les Ollières » représentant une superficie de 7,5 m<sup>2</sup>, pour les activités de la société de Monsieur Frédéric LAY, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 23 mois du 11 mai 2021 au 10 avril 2023, moyennant une redevance mensuelle de 75 € TTC (soixante-quinze euros TTC).
- **DIT** que la caution de 300 € (trois cents euros) de l'ancienne convention sera rendue et qu'une nouvelle caution de 150 € (cent cinquante euros) sera demandée à l'intéressé.
- **PRÉCISE** que le loyer de mai 2021 sera de 100 € (cent euros) car le calcul se fait par l'application des deux conventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

